

République Française
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE DE SAINT-AVENTIN - 31110 -

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025-09
ARRÊTÉ DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Maire de la Commune de SAINT-AVENTIN,

Vu le code la sécurité intérieure,

Vu la loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile,

Vu la loi 96-369 du 3 Mai 1996 relative à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu le code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1424-1 et suivants et R. 1424-1 et suivants,

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté ministériel n° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (R.N.D.E.C.I),

Vu le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (R.N.D.E.C.I) fixé par l'arrêté n° NOR INTE1522200A,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.),

CONSIDERANT que la commune peut être exposée à divers risques d'incendie,

CONSIDERANT que le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie

CONSIDERANT que cet arrêté de D.E.C.I. prévoit l'inventaire des P.E.I. (Point d'Eau Incendie) publics et privés et intégrera l'inventaire des risques de la commune.

CONSIDERANT que cette mesure a pour objectif de définir sans équivoque la DECI et notamment de trancher la situation litigieuse de certains points d'eau,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les P.E.I. publics sont au nombre de 9 disponibles et 4 sont indisponibles.
IL n'y a pas de PEI privés.



- Article 2 :** Un inventaire des P.E.I., publics et privés, est réalisé dans l'annexe 1, jointe au présent arrêté, qui comprend également une cartographie associée.
Un inventaire des risques de la commune est réalisé dans l'annexe 2, jointe au présent arrêté.
- Article 3 :** La mise à jour de cet arrêté se fera tous les 4 ans, suivant les modalités précisées dans le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I), en s'appuyant sur la base de données de recensement des P.E.I. mise à jour en permanence.
- Article 4 :** Cet arrêté sera transmis au contrôle de légalité.
- Article 5 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Mairie de Saint-Aventin
- Article 6 :** Cet arrêté sera notifié au Préfet de la Haute-Garonne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours centralise cette notification.
- Article 7 :** Le Préfet de la Haute-Garonne,
Le Maire,
Le S.D.I.S.,
Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-AVENTIN, 10/02/2025

Le Maire
Jean-Claude TINE





ANNEXE 1

INVENTAIRE DES POINTS D'EAU INCENDIE (P.E.I.) PUBLICS ET PRIVÉS



I – Inventaire des Points d’Eau Incendie : Listing.

PEI publics :

Les Points d’Eau Incendie (P.E.I.) publics sont au nombre de : 13

- Dont 9 sont disponibles (utilisables).
- Dont 4 sont indisponibles (inutilisables ou débit notablement insuffisants).

PEI privés :

IL n’y a pas de PEI privés.

Maintenance, contrôle technique et reconnaissances opérationnelles :

La maintenance des PEI est réalisée par la Mairie ainsi que par le SMEA-Réseau 31

Le dernier contrôle technique réalisé par les personnels du service des eaux date de 03 /2023.

Les dernières reconnaissances opérationnelles réalisées par les personnels du SDIS datent de 06/2024.

II – Cartographie associée à l’inventaire des PEI.

Ces PEI publics et privés sont présentés ci-après sur les éléments cartographiques donnés ci-joints :




- Listes des PEI publics et privés avec leur état et leurs anomalies,
- Légende cartographique – Groupement Prévision
- Plans d’implantation des PEI de la commune de Saint-Aventin (4 pages)



Plans d'implantation des PEI de la commune de Saint-Aventin

VILLAGE

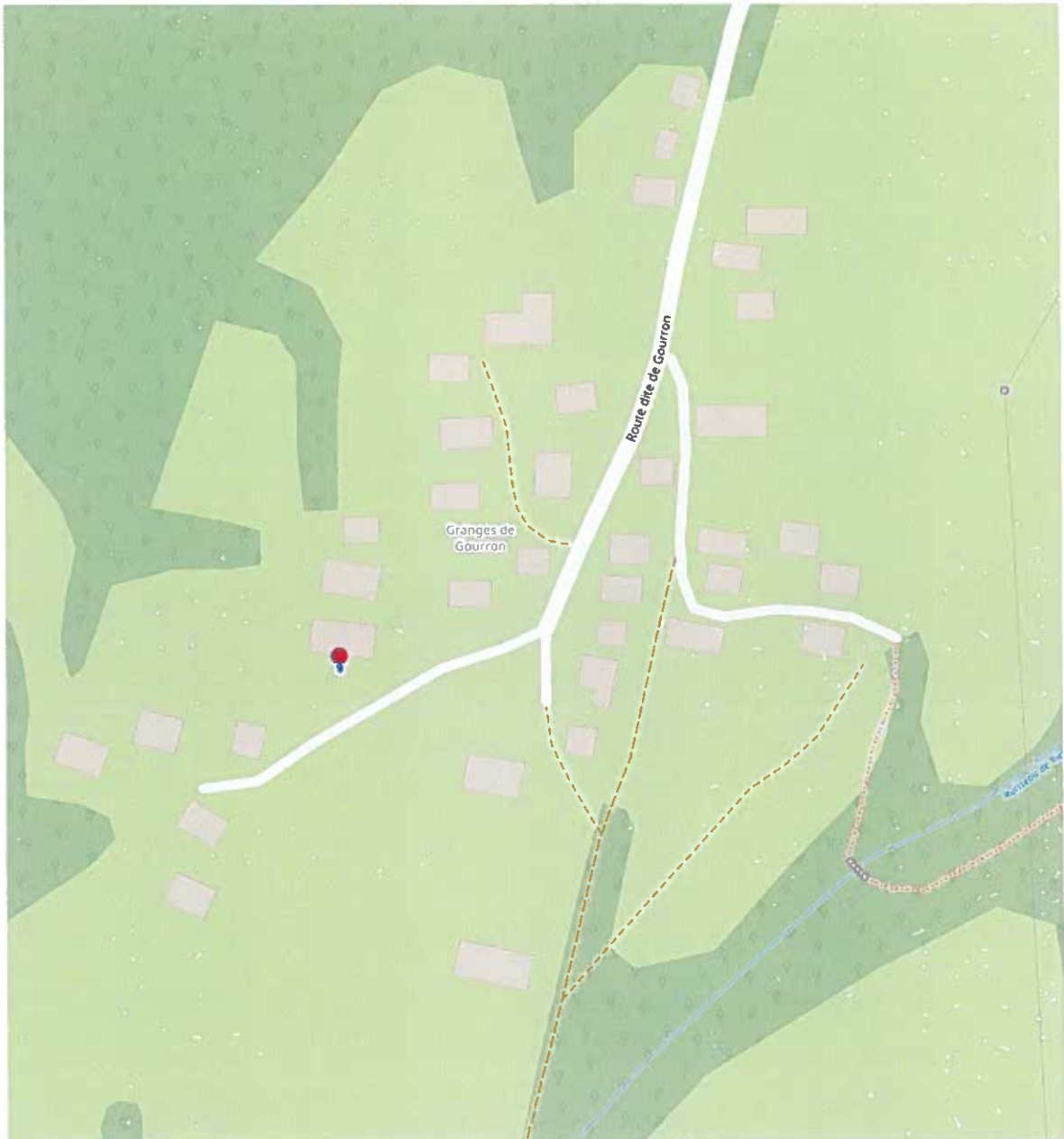
LEGENDE

| | |
|---|----------------------|
|  | PI de 100 |
|  | PI de 80 |
|  | Réserve Artificielle |





GOURON





SUPERBAGNERES



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 031-213104706-20250210-202509A-AR



Feuillet n°28//2025

ANNEXE 2

INVENTAIRE DES RISQUES



I – Inventaire des risques : vue synthétique.

Habitations.

La commune de Saint-Aventin est un village de 102 habitants et étendue sur une superficie de 17,4 km² (densité de population : 6 hab/km²)

Source : <https://www.territoire.fr>

Le centre-bourg est relativement ancien et peut présenter des risques de propagation importants en cas d'incendie.

Le hameau de Gouron se trouve sur le territoire de la commune et recense en majeure partie de l'habitation secondaire ; également la station de ski de Superbagnères.

Hors centre-bourg on trouve surtout de l'habitat isolé.

Risques relevant d'une réglementation autonome (certains pouvant être sensibles) :

Etablissements recevant du public (ERP) :

11 ERP sont recensés par la Commission de sécurité : Source : SDIS

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

0 établissements classés ICPE, Source : DREAL

Espaces naturels (les forêts en particulier) : 97%

Sites particuliers comme des tunnels et autres ouvrages routiers ou ferroviaires : 1

Infrastructures, exploitations agricoles, autres installations (non ICPE) ou activités particulières, autres sites sensibles et autres édifices.

La commune est traversée par la D618

La commune est drainée par la Neste d'OO, la Neste d'Oueil et le Lis.

Exploitations agricoles ne nécessitant aucune DECI : 0

Exploitations agricoles nécessitant une DECI : 0

Autres installations (non ICPE) ou activités particulières : 1 Station de Ski Superbagnères

Autres édifices (servitudes d'utilité publique, monuments historiques, etc.) : 0



II – Inventaire des risques : listes détaillées.

Listing des établissements recevant du public (ERP) :

| | Nom de l'établissement | Adresse | N° | Page .../6 |
|-----|---------------------------------|---------------|----|------------|
| N5 | Restaurant Escoubet La Chapelle | Superbagnères | 1 | 1 |
| GA5 | Gare amont Téléporté | Superbagnères | 2 | |
| L5 | Salle polyvalente et mairie | Saint-Aventin | 3 | |
| M3 | Locaux SMO | Superbagnères | 4 | |
| M5 | Casat sports | Superbagnères | 5 | |
| N4 | Restaurant le Super-G | Superbagnères | 6 | |
| N5 | Restaurant La Plète | Superbagnères | 7 | |
| O3 | Grand Hôtel | Superbagnères | 8 | |
| O5 | Chalet Club Montagne | Superbagnères | 9 | |
| N5 | Restaurant La Luge | Superbagnères | 10 | |
| N5 | Sandwicherie Le Croque Vite | Superbagnères | 11 | |

Nr = non représenté sur la cartographie

Source : SDIS

Listing des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : 0

Source : DREAL.

Listing des exploitations agricoles ne nécessitant aucune DECI : 0

Les exploitations agricoles ne nécessitant pas d'action d'extinction sont celles dont l'analyse des risques met en évidence :

- L'absence d'habitation, d'activité d'élevage ou de risques de propagation à d'autres structures ou à l'environnement,
- Une valeur faible de la construction et/ou du stockage à préserver, en tout cas disproportionnée au regard des investissements qui seraient nécessaires pour assurer la DECI ;
- La rapidité de la propagation du feu à l'intérieur même du bâtiment en raison de la nature des matières premières très combustibles abritées, des risques de pollution par les eaux d'extinction ...

| Secteur défavorisé | Risque à défendre | Solution envisagée | N° | Page .../6 | Priorité |
|--------------------|-------------------|--------------------|----|------------|----------|
| | | | | | |
| | | | | | |

Source : Mairie

Listing des exploitations agricoles nécessitant une DECI : 0

| NOM | ADRESSE | TYPE DE RISQUE INCENDIE | | | Surface habitation | Distance habitation stockage | N° | Page.../6 |
|-----|---------|-------------------------|------------------|----------------|--------------------|------------------------------|----|-----------|
| | | STOCKAGE PAILLE FOIN | SILO DE STOCKAGE | PHOTOVOLTAÏQUE | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Source : Mairie.

Listing des industries non ICPE ou activités particulières :

| ADRESSE | ETABLISSEMENT | DECI |
|---------------|-----------------------|------|
| Superbagnères | Station de ski SMO HG | non |

Source : SDIS.

Autres édifices (servitudes d'utilité publique, monuments historiques, etc.) :

| ADRESSE | ETABLISSEMENT | DECI |
|---------|---------------|------|
| Aucun | | |

Source : Mairie.

III – Éléments cartographiques.

Plans d'inventaire des risques et des zones de risque de la commune Saint-Aventin (2 pages)

Légende des risques

Légende

1 ERP – Ets Reçevant du Public

2 EA – Exploitation Agricole

NOM

Activité Particulière



Inventaire des risques et des zones de risque de la commune de Saint-Aventin



Plateau Superbagnères

